



RENSEIGNEMENTS : 06 62 56 80 97

SITE : www.centre-culture-loisirs-57255.fr

INSCRIPTION : coupon ci-dessous à retourner avec votre règlement si chèque, libellé à C.C.L. à :

Françoise BERG

29 rue de Briey

57255 Sainte Marie aux Chênes

Joëlle REMY

19 rue des Tulipes

57255 Sainte Marie aux Chênes



Bulletin d'inscription :
Bourse aux Vêtements Adultes et Enfants, Jouets et Puériculture
Sainte Marie aux Chênes du 26 Mars 2023
Attestation sur l'honneur

NOM : _____ Prénom : _____

Rue : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article L310-2) du Code du commerce
- respecter les consignes précisées dans le règlement

Je joins obligatoirement la photocopie recto, verso d'une pièce d'identité

Je souhaite réserver : 1 Emplacement x 4 € = 4 €

Fait à : _____ le : ___/___/2023 Signature : _____

C.C.L. 2b Place Péderzoli 57255 Sainte Marie aux Chênes - www.centre-culture-loisirs-57255.fr

**RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS (Adultes, Enfants) JOUETS ET PUÉ-
RICULTURE
DE SAINTE MARIE AUX CHÊNES**

1. La bourse aux vêtements, jouets et puériculture est organisée par l'Association "Centre Culture et Loisirs" de Sainte Marie aux Chênes le dimanche 26 Mars 2023, au gymnase Arago et à la salle des fêtes. L'encadrement est assuré par les membres et bénévoles de l'Association. L'accueil des visiteurs débutera à 9h et se terminera à 16h. L'entrée des visiteurs est gratuite. Buvette et petite restauration seront proposées sur place. Les exposants s'engagent à quitter les lieux pour 16h30, en nettoyant préalablement leur emplacement et emportant avec eux leurs invendus. Cependant, s'il le souhaite, l'exposant pourra déposer les vêtements invendus à un endroit indiqué par les organisateurs pour un don à l'Association Argus.
2. Il est obligatoire d'être inscrit pour exposer. Le nombre d'emplacements est limité. Les inscriptions sont closes dès que tous les emplacements sont réservés. Les personnes sur liste d'attente seront informées par téléphone. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Les places non occupées à 9h seront redistribuées.
3. La bourse aux vêtements, jouets et puériculture est réservée aux exposants particuliers, non aux professionnels. La participation n'autorise pas à vendre des objets achetés pour la revente, le jour même. Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. Lors de la manifestation, seuls les articles rentrant dans les critères sont autorisés à la vente. Les objets de vide grenier sont interdits. Les exposants sont responsables vis-à-vis de l'acheteur de la qualité des produits vendus sur leur stand.
4. Chaque exposant doit être assuré en responsabilité civile, qui couvre tous les dégâts occasionnés par son activité et son matériel. Le CCL ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol, casse ou autres détériorations.
5. Chacun veillera à ce que son aménagement ne dérange pas celui du voisin. La présentation d'articles sur le devant du stand ne doit pas entraver la circulation des acheteurs qui doivent circuler en toute sécurité. Ne pas exposer devant les issues de secours.
6. L'introduction de substances nocives, explosives ou inflammables est interdite dans le périmètre de la manifestation. La vente d'armes blanches ou armes et munitions est strictement interdite.
7. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'empêchement ou d'interruption de la manifestation effectuée par les organisateurs sur décision des autorités, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.
8. **Le protocole sanitaire est établi sur la base des dernières recommandations des autorités de santé et peut être évolutif. Gel hydro alcoolique à disposition.**

La Participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Tout participant qui ne le respecte pas sera invité à quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à être remboursé.

LE COMITE DU CCL SAINTE MARIE AUX CHÊNES

le 29 Janvier 2023